

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-009

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Vote des subventions 2025 – budget principal de la commune

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Il est rappelé la volonté municipale de soutenir les associations locales et il est proposé au Conseil Municipal d'examiner la liste des subventions pouvant être accordées en 2025 ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-009-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Nom de l'organisme	Subvention 2025
CCAS Cordieux	1 000,00 €
CCAS Montluel	40 000,00 €
TOTAL Subvention CCAS	41 000,00 €
Aimpec	1 000,00 €
Amicale Sapeur-pompier de Montluel	200,00 €
Amicale des Donneurs de sang	700,00 €
Archers du canton de Montluel	500,00 €
Association cinéma des Augustins (ACA)	500,00 €
Association maintien agriculture paysanne (AMAP)	250,00 €
Association philatélique	200,00 €
Association sauveteurs secouristes	750,00 €
Club de gymnastique la Sereine	1 800,00 €
Club du Bel Age	2 000,00 €
Communauté du Jumelage	2 101,00 €
Comité histoire et Patrimoine	2 000,00 €
Comité œuvres sociales personnel communal	9 500,00 €
Coopérative scolaire Daudet	4 004,00 €
Coopérative scolaire Jailloux	336,00 €
Coopérative scolaire St-Exupéry	3 388,00 €
Ecole intercommunale de Musique	2 500,00 €
EIME (Orchestre d'Harmonie)	3 000,00 €
En pl'Ain Chœur	300,00 €
France Bénévolat des Pays de l'Ain	100,00 €
Les amis de l'orgue	1 000,00 €
Les chasseurs réunis	200,00 €
Les grands enfants	600,00 €
Les jeunes Sapeurs-pompiers de Montluel	300,00 €
Luenaz FFCL	1 500,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture	85 000,00 €
Réserve affectée à l'animation	7 000,00 €
Office Municipal de la Culture Montluel	22 500,00 €
Racing Club de Montluel	48 500,00 €
Sérénade Maison de Retraite	400,00 €
Sou des écoles Jailloux	500,00 €
Sou des écoles Montluel	3 000,00 €
Twirl sportif	1 200,00 €
Ultrason Orgue élec Club EMA Montluel	400,00 €
Union bouliste	1 400,00 €
Union des anciens combattants	100,00 €
Celtic Country Rock	500,00 €
Loges de Canitie	300,00 €
APE Villars	9,00 €
OCCE - RASED	551,00 €
Bugey Côtière athlétisme	600,00 €
MFR Montluel	100,00 €
Football Club de Montluel	6 500,00 €
L'abricotière	500,00 €
Yakata	500,00 €
AHQM (association des habitants du quartier de la Maladière)	500,00 €

500,00 €
 Accusé de réception en préfecture
 001-210102620-20250326-2025-03-26-009-DE
 Date de réception préfecture : 03/04/2025

Club de dégustation de Montluel / Salon des vins	200,00 €
Soledansia	200,00 €
PEP 01	102,50 €
Total subventions associations	218 991,50 €

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 1 abstention et 25 voix pour, décide :

- **DE VALIDER les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées, pour 2025 ;**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à verser les sommes allouées à chaque association comme précisé ci-dessus, conformément aux conventions d'objectifs qui pourraient être signées entre la Commune et les associations.**

Il est précisé que :

- Madame Catalina GARCIA, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour les Loges de Canitie
- Virginie BECQUET, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour le Twirl Sportif
- François CREVOLA, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention pour Bugey Côtière athlétisme
- Nadine CHAMARD-COQUAZ, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC
- Amara BOUDIB, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention pour l'Abricôtière
- Jean Claude PERON, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention pour le AHQM
- Corinne DEBARREIX-PAGE, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour le RCM

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20250326-2025-03-26-009-DE Date de réception préfecture : 03/04/2025
--